



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Solitude des aînés suite à la crise de la covid-19

Question écrite n° 32965

Texte de la question

Mme Séverine Gipson attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargée de l'autonomie, sur les conditions de vie des seniors qui se trouvent de plus en plus isolés par la crise sanitaire. Les protocoles sanitaires mis en place depuis la fin du confinement, empêchent une grande majorité de communes à maintenir ou à organiser des événements à destination des seniors. Si l'inquiétude s'est beaucoup focalisée, durant la crise sanitaire, sur le sort des aînés hébergés dans les maisons de retraites, les seniors vivant toujours à domicile ont tout autant de quoi trouver le temps long, surtout en ruralité. Séances de gymnastique, club d'activités ou encore restaurants municipaux pour personnes âgées sont à l'arrêt complet dans de nombreux territoires, entraînant un manque crucial d'offre d'activités et de contacts pour les seniors, situation qui risque d'avoir de graves impacts sur leur moral et leur psychique, mais également sur leur santé physique. Pour un grand nombre d'entre elles, ce manque d'activité et de contacts les oblige à rester assignées à résidence, ce qui représente un réel risque de perte d'autonomie et de perte de motricité. Elle souhaite donc connaître les mesures envisagées par Mme la ministre pour accompagner sur le long terme les aînés isolés à leur domicile dans cette période de pandémie.

Texte de la réponse

L'isolement social des personnes âgées constitue une réalité très prégnante dans notre pays. La crise sanitaire a mis l'accent sur leurs difficultés et a mis fin à leur invisibilisation. Le Gouvernement a souhaité se saisir de cet enjeu majeur pour apporter des réponses concrètes. Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, le Gouvernement a réuni chaque semaine les fédérations d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes pour les accompagner dans la gestion de crise. La ligne du Gouvernement visait à protéger sans isoler les résidents. Ce choix a été établi pour maintenir autant que possible les visites pour que les familles puissent continuer à venir voir leurs proches, dans le strict respect des gestes barrières. Le Gouvernement a par ailleurs lancé un comité stratégique de lutte contre l'isolement des personnes âgées, piloté en lien avec la direction générale de la cohésion sociale et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Lieu de travail et d'échanges, il permet de développer une stratégie ambitieuse et nationale de lutte et de prévention de l'isolement social des personnes âgées en perte d'autonomie. La feuille de route du ministère porte quatre grandes ambitions, complémentaires et solidaires. Ce plan vise à encourager la citoyenneté et sensibiliser le grand public, notamment les jeunes, pour lutter contre l'âgisme, mieux prévenir et rompre l'isolement, renforcer la politique territoriale de lutte contre l'isolement, et faciliter la diffusion des bonnes pratiques de la lutte contre l'isolement. La crise sanitaire a vu naître et mis en lumière de nombreuses initiatives de solidarité envers nos aînés isolés après la crise sanitaire. L'expérience du confinement a montré un formidable élan de solidarité, que le Gouvernement a souhaité entretenir. Aussi, dans le cadre de cette feuille de route, le Gouvernement a lancé un plan d'action pour renforcer les solidarités intergénérationnelles dans les établissements scolaires et les lieux de vie des personnes âgées. De nombreuses initiatives, qui sont, pour la plupart, nées pendant la crise sanitaire, participent déjà à renforcer les liens entre générations. Le lancement de la mobilisation nationale « Service civique solidarité seniors » permet chaque année à 10 000 jeunes de s'engager dans une mission de

service civique auprès de personnes âgées isolées, à domicile ou en établissement. Et les « jumelages intergénérationnels » permettent l'émergence de projets pédagogiques et culturels partagés entre des établissements scolaires et des établissements hébergeant des personnes âgées. Enfin, l'Etat accompagne plusieurs initiatives à l'image du dispositif Ogénie visant à recréer du lien social autour des personnes âgées par un accompagnement des collectivités locales compétentes et le renforcement des coopérations locales. La crise a démontré l'importance de refonder un nouveau pacte entre les générations. Grâce à ces nouveaux outils, le Gouvernement entend mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs et du champ social, dans la durée, pour concrétiser ce nouveau projet de société et lutter durablement contre l'isolement.

Données clés

Auteur : [Mme Séverine Gipson](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32965

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : [Autonomie](#)

Ministère attributaire : [Autonomie](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [13 octobre 2020](#), page 6974

Réponse publiée au JO le : [26 avril 2022](#), page 2669